

INTERPELLATION

La commune de Nyon empêche-t-elle l'accès à la fibre optique ?

L'installation de la fibre optique pour Nyon a été discutée il y a quelque temps entre TRN et Swisscom. Le principe est simple, faire arriver dans chaque foyer la fibre optique, installée par l'opérateur historique. Dans le courant de l'été 2012, l'installation de la fibre optique devait être effective dans 400 lotissements nyonnais. Or, il n'en est rien. D'après mes renseignements, les travaux n'engagent pas, pour la suite, de se connecter à la fibre optique - on peut la laisser inutilisée dans sa cave - et laisse le libre choix de l'opérateur pour chaque foyer. Il ne s'agit donc pas d'une OPA de Swisscom sur la ville de Nyon mais du développement d'une infrastructure mise à disposition des opérateurs (dont TRN et Swisscom). Cela dit, Swisscom n'étant pas une ONG, si l'ancienne régie fédérale installe la fibre optique, c'est aussi pour augmenter le nombre de ses futurs clients potentiels.

Or, d'après mes sources, il semblerait que, pour des raisons que je vous laisse éclaircir, l'avancée des travaux dans la ville de Nyon est retardée.

Voici, en résumé, le bref historique que j'ai pu reconstituer. Je vous laisse, bien entendu, le corriger si besoin est :

1. Au départ, TRN ne voulait pas de collaboration et a donc laissé Swisscom développer seul son projet. Swisscom a donc avancé dans la planification.
2. Revirement stratégique quelques mois plus tard, la Commune indique qu'il faut désormais une collaboration TRN/Swisscom pour l'installation de la fibre optique. Dès lors, de nouvelles négociations se sont mises en place.
3. Blocage par la Ville des autorisations de fouilles et impossible, dans ses conditions, pour Swisscom d'effectuer les travaux promis.
4. Discussion sans fin sur chaque virgule du contrat (standard) proposé par Swisscom et annotations à tout va sur chaque point discuté. TRN semble jouer la montre.
5. Remise en cause par TRN des coûts proposés par Swisscom (prix standard).
6. Fin septembre, projet « pilote » mis en place par TRN afin de vérifier si les prix Swisscom, acceptés par toutes les autres communes sont justes ou pas. Le fait que TRN est habilité à jugé des prix proposé par un concurrent potentiel ne semble pas poser un problème de bonne gouvernance à la Municipalité.

Attendu que TRN est en main de la commune de Nyon, c'est elle, et par conséquent la Municipalité, qui permet, ou pas, à ces concitoyens d'accéder à la fibre optique, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment justifiez-vous le retard pris par Nyon dans ce dossier ?
2. Quand pensez-vous que les foyers nyonnais auront accès à la fibre optique ?
3. Trouvez-vous responsable de laisser à TRN le fait d'être juge et partie dans cette affaire ? Cela ne pose-t-il pas un léger problème de gouvernance ?
4. Comment expliquer les hésitations de TRN et de la Municipalité dans cette affaire ? Est-ce une volonté de défendre les consommateurs nyonnais ou est-ce la volonté de défendre les SI nyonnais qui ont motivé ces choix ?

5. Ne pensez-vous pas qu'il y a un lien, même infime, entre la reprise des clients nyonnais de Cablecom qui devront trouver un nouveau prestataire de service d'ici janvier 2013 et le retard considérable des travaux qui obligent ces futurs clients à passer chez TRN avant la fin de l'année ?
6. Par ailleurs, est-il vrai que, en cas de problème, le week-end ou le soir, les utilisateurs des prestations de TRN doivent appeler un numéro qui indique qu'il faut contacter la police de Nyon qui, à son tour, prend les coordonnées de la personne qui appelle et la transmet à la personne de piquet pour les SI ? Si oui, est-ce vraiment une tâche prioritaire de la police nyonnaise que de répondre aux usagers des SI ?

Dans l'attente d'éclaircissements à ce sujet, je remercie d'avance la Municipalité pour la prise en considération de cette interpellation,

David Vogel, Conseiller Communal Vert'libéral

Nyon, le 27 octobre 2012